



DECLARATION LIMINAIRE CGT FINANCES PUBLIQUES CAPL DU 3 NOVEMBRE 2016

Comme dans l'ensemble de la Fonction Publique, c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès aux services publics est remis en cause.

Les réformes s'enchainent, changent de nom mais le but poursuivi est toujours le même depuis plus de 10 ans, supprimer des dizaines de milliers d'emplois et réduire l'action publique.

Les collègues n'en peuvent plus et la mobilisation grandit dans les départements : blocages, services fermés, agents en grève, collègues mobilisés...

Encore une fois, l'Administration fait le choix d'anticiper, année après année, les suppressions d'emplois et ne prend pas en considération le vécu de plus en plus difficile des collègues. Au cours de nos visites récentes dans le département, nous avons pu constater l'état des services et la souffrance des collègues au travail. Souffrance liée aux suppressions d'emplois mais aussi aux évolutions de nos métiers à la fois sur le plan technique et informatique.

C'est contre la poursuite de cette politique que la CGT avec d'autres organisations syndicales appellent les personnels à agir le 15 novembre pour :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des restructurations,
- le renforcement des moyens humains et budgétaires,
- le maintien et le renforcement des droits sociaux des agents, une réduction des écarts de rémunération par une revalorisation des régimes indemnitaires, une véritable reconnaissance de leurs qualifications et le refus du PPCR et de la RIFSEEP,
- une amélioration réelle et concrète des conditions de vie au travail,
- le maintien d'une action sociale de haut niveau dans tous les domaines.

S'agissant de la liste d'aptitude, ordre du jour de cette CAP, la CGT rappelle son opposition aux modalités actuelles de sélection des agents. En effet, elle repose essentiellement sur le subjectif et la politique d'individualisation de la carrière des agents.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart contre l'arbitraire. Pour les agents ne pouvant accéder à la promotion par concours pour de multiples raisons, la CGT revendique la mise en place d'un réel examen professionnel afin d'éliminer les critères subjectifs et contestables de la liste d'aptitude.

COMPTE RENDU

Ordre du jour :

- approbation du procès-verbal du 7 juillet 2016,
- liste d'aptitude de C en B 2017.

Le procès verbal a été approuvé à l'unanimité.

En réponse à notre déclaration liminaire, le président répond sur les différents points :

- il n'est plus nécessaire d'avoir un maillage territorial aussi dense que par le passé, en raison des évolutions techniques et des gains de productivité,
- le service public rendu est toujours de bonne qualité, compte tenu des services informatiques proposés aux usagers,
- la souffrance au travail est entre autres liée aux suppressions d'emplois. Les restructurations permettent d'alléger cette souffrance.

S'agissant de la liste d'aptitude, il déclare que l'existence de la liste d'aptitude est une voie nécessaire pour certains agents qui n'ont pas pu passer les concours, voie principale de promotion de C en B.

Liste d'aptitude de C en B

Les CAP locales se sont réunies ce jour, afin d'examiner les candidatures pour les listes d'aptitude 2017 de C en B. La compétence de la CAP locale sur ce sujet n'étant que préparatoire, la liste des candidats retenus (candidats classés « excellent ») sera ensuite transmise à la Direction Générale pour interclassement de l'ensemble des postulants et examen par la CAP Nationale.

La liste d'aptitude est désormais établie sans distinction de filière. Les agents promus seront appelés à participer au mouvement national de mutation.

Sur 95 agents remplissant les conditions, 15 agents sont candidats à la liste d'aptitude 2017.

La potentialité pour le département de la Nièvre est de 2 promotions.

Comme à l'accoutumée, les élus CGT n'ont porté aucun jugement de valeur sur les candidats et n'ont pas discuté le classement opéré, laissant l'Administration assumer ses choix. Il n'est pas question pour notre syndicat de cautionner ni de participer au classement des "plus méritants", cette responsabilité incombe à l'administration. Celle-ci a démontré, une nouvelle fois, toute la subjectivité de la sélection qu'elle a effectuée.

Le Président soumet au vote les listes de candidats par catégorie (excellents, très bon et à revoir).

Vote sur les listes proposées par l'administration « excellent », « très bon » et « à revoir »

Pour : Administration

Contre : CGT , Solidaires, CFDT, sans appartenance syndicale

EXPLICATION DE VOTE :

La CGT Finances Publiques estime que le rôle des élus est la défense des agents sans les opposer entre eux. Elle refuse de se livrer à un exercice de comparaison visant à établir un ordre de mérite entre les candidats. Ce vote n'est pas contre les agents mais contre le principe de la liste d'aptitude.

En conclusion, les CAP locales « liste d'aptitude » auront mis en exergue, comme toujours, le caractère arbitraire de ce type de sélection. Force est de constater que cette année encore, le volume de promotion pour notre département est très réduit, laissant la quasi totalité des postulants sur le bord du chemin.

Le Président communique le classement effectué par l'administration pour les agents "excellents". Celui-ci sera disponible très prochainement sur Ulysse 58.

Elus : Florence BAILLON – Alain JOLLIET